

Droit de détresse et appropriation sociale

Initiatives citoyennes, rencontres citoyennes et même « entreprises citoyennes » : ce jargon de la citoyenneté porte témoignage d'un manque. L'espace public rétrécit comme une peau de chagrin. Une logique de privatisation généralisée vide le jeu politique d'enjeu.

Il y a, bien sûr, la privatisation des entreprises. En septembre 1998, Jean-Claude Gayssot, ministre communiste des Transports, déclarait au Grand jury RTL-*Le Monde* : « Le gouvernement n'a pas comme démarche – en tout cas exprimée – une logique de privatisation. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne privatise pas dans tel ou tel cas. » Il ne s'en est pas privé. Il aura privatisé en deux ans une valeur de 175 milliards (en francs constants) dont 65 milliards en 1999, soit plus que les gouvernements Balladur et Juppé réunis (respectivement 113 milliards et 32 milliards) : France-Télécom, Thomson, CIC, Gan, Air France, Aérospatiale, Crédit lyonnais, etc. Il faut y ajouter les « ouvertures de capital », terme « consensuel » préparant le terrain à de nouvelles privatisations comme à EDF. Laurent Fabius le dit tout net : « Tout ce qui est concurrentiel a vocation, à terme, à être privé. » Puisque la loi du marché est celle de la concurrence, le reste coule de source.

Dans une société qui entend faire marchandise de tout, cette logique de privatisation

1/ *Le Monde*, 17 juillet 1999.

2/ Voir Jean-Paul Maréchal, « Quand la biodiversité est assimilée à une marchandise », *Le Monde diplomatique*, juillet 1999; Richard Lewontin & Jean-Pierre Berlan, « La menace du complexe génético-industriel », *Le Monde diplomatique*, décembre 1998, et *La Privatisation du vivant*, Agone Éditeur, 2000.

s'étend très naturellement aux services, tels que l'éducation ou la santé. Le rapport Attali sur l'enseignement supérieur exhorte ainsi les universités à l'esprit d'entreprise. Dans la perspective de la réunion de Seattle de l'Organisation mondiale du commerce (de novembre 1999), M^{me} Charlotte Barshefsky, représentante spéciale du président Clinton pour le commerce, a demandé à la Coalition des industries de service de préciser ses desiderata pour pouvoir les soutenir dans les négociations internationales. La réponse de ladite coalition a valeur de programme : « Encourager l'extension de privatisations, promouvoir la réforme des réglementations dans un sens qui favorise la concurrence, obtenir l'accès aux marchés et le traitement national permettant la fourniture transfrontalière de tous les services de santé » ; enfin, faire admettre « le droit de propriété privée étrangère majoritaire dans les établissements de service de santé » !

La logique socialement dévastatrice de la privatisation ne s'arrête pas en si bonne voie. Elle s'est déjà propagée à la monnaie : l'indépendance des banques centrales par rapport aux pouvoirs publics revient à en privatiser la gestion ; à l'information : virtuose des réseaux, Vivendi réinvestit dans le câble les superprofits réalisés dans la tuyauterie ; à la ville : on voit surgir, comme en Amérique latine, des quartiers fermés pour riches, avec clôtures, guérites et gardiens privés ; à la violence : sous forme de mafias, de milices, et d'un marché sécuritaire ; au droit : avec la montée en puissance des arbitrages privés, réputés rapides et confidentiels, le marché du droit gagne du terrain au détriment de la loi.

À la solidarité publique enfin, à travers l'avènement annoncé des fonds de pension, sous le prétexte hypocrite de promouvoir un « capitalisme populaire ». À ce propos, l'éditorialiste

du *Monde*, saluant les succès financiers des privatisations Jospin, met clairement en évidence l'engrenage ^{1/} : « Avec intelligence, avec habileté, et avec parfois une dose certaine d'hypocrisie, le gouvernement Jospin a donc achevé en deux ans la privatisation de l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel. [...] Un autre tabou doit maintenant être levé » pour favoriser la « constitution d'un véritable capital, car les investisseurs étrangers disposent, par le biais des fonds de pension notamment, d'un pouvoir leur permettant d'imposer leur loi aux entreprises et d'arbitrer les batailles boursières en cours. À ces fonds anglo-américains, la France doit pouvoir opposer les siens », proclame l'éditorialiste anonyme soudain converti au « souverainisme » économique. Car, conclut-il, avec un sens remarquable de la formule, « qui possède dirige ». Nous saurons nous souvenir de cette maxime du social-libéralisme triomphant.

Insatiable, l'appétit privé s'empare aussi du vivant, avec ce que le mouvement Attac dénonce comme un hold-up des entreprises transnationales et l'appropriation privée du patrimoine naturel et génétique mondial assimilé sans vergogne à une marchandise ^{2/}. Dans les pays du tiers-monde frappés de plein fouet par la récession (y compris ceux qui, comme le Brésil ou l'Indonésie, semblaient les mieux partis sur la voie du développement), cette marchandisation prend la forme triviale des ventes d'organes et de sang, du brevetage effréné des ressources naturelles. Ce que Ricardo Petrella appelle le « bien commun » n'est pas épargné. Le phénomène n'est pas nouveau en ce qui concerne la terre et la propriété foncière. Il l'est davantage avec la privatisation de l'eau ou avec la revendication américaine (aux sommets de Kyoto et de Buenos Aires) d'instituer un marché mondial des droits à polluer, per-

mettant aux pays riches (gros pollueurs) de racheter aux pays pauvres (peu pollueurs) leur part de nuisance sur l'air commun !

Il en résulte ce que Jean-Claude Michéa appelle « un capitalisme terminal » et Michel Surya un « capitalisme sans dehors » ; un monde anthropologiquement et écologiquement inhabitable, pris dans le carcan de plus en plus irrationnel de la mesure marchande ; une société postpolitique qui tend à en finir avec la démocratie au nom de la démocratie ^{3/}.

À l'encontre de la mythologie libérale à la sauce Tony Blair, l'allègement de l'État économique et de l'État social ne signifie pas un élargissement des libertés mais un renforcement de l'État pénal, carcéral et policier – en attendant la privatisation pénitentiaire et l'emprisonnement à but lucratif. Le discours anglo-saxon sur la « tolérance zéro » conduit tout droit, comme le souligne Loïc Wacquant, aux « obligations de la citoyenneté » et au « salariat forcé », à la pénalisation et à la criminalisation de la misère ^{4/}. La tentation d'un républicanisme autoritaire, disciplinaire, sans ambition sociale, n'est au fond que l'envers de cette spirale libérale qu'il prétend combattre.

« Qui possède dirige »

Cette tendance lourde à la privatisation lie étroitement la question sociale à la question démocratique. Elle a, en effet, pour corollaire le dépérissement de la vie publique, dont

^{3/} Jean-Claude Michéa, *L'Enseignement de l'ignorance*, éditions Climats, 1999 ; voir également « L'École du Capitalisme total », *infra*, p. 143 ; et Michel Surya, *De la Domination*, Farrago, 1999 ; également, Francis Dupuis-Déri, « L'esprit antidémocratique des fondateurs de la "démocratie" moderne... », *infra*, p. 95.

^{4/} « Le vent punitif qui vient d'Amérique », *Le Monde diplomatique*, avril 1999 ; voir également « La mondialisation de la "tolérance zéro" », *infra* p. 127, et *Les Prisons de la misère*, Raisons d'agir, 1999.

^{5/} *La Revue socialiste*, n° 1, printemps 1999, p. 34 et 142.

^{6/} *Esprit*, « Le pari de la réforme », mars-avril 1999.

Hannah Arendt dressait, pour les années 1930, un constat étrangement actuel : « Le développement prodigieux de toutes les forces industrielles et économiques entraîna l'affaiblissement constant des facteurs purement politiques, tandis que, simultanément, les forces purement économiques prédominaient de façon toujours croissante dans le jeu international du pouvoir. Le pouvoir devint synonyme de puissance économique devant laquelle les gouvernements devaient s'incliner. Telle était la raison pour laquelle ces gouvernements n'avaient plus qu'un rôle totalement vide, dénué de représentation, et semblaient de plus en plus ouvertement dans le théâtre, voire l'opérette. » L'opérette, avec les batailles de polochons autour de la mairie de Paris, les escarpins de Roland Dumas, ou la guerre des paillotes, on y est en plein. Et on sait d'expérience à quoi aboutit cette « ère des dépolitisations ».

Car la propriété privée des moyens de production et d'échange n'est pas un choix technique de gestion parmi d'autres. C'est aussi (surtout) un rapport (despotique) de pouvoir dans l'entreprise et dans la société. « Qui possède dirige », nous a rappelé l'éditorialiste du *Monde*. Jadis, par-delà leurs divergences stratégiques, les différents courants du mouvement ouvrier – libertaires, communistes, socialistes de toutes nuances – étaient au moins d'accord sur ce point : « La propriété, c'est le pouvoir. » Aujourd'hui, Lionel Jospin se permet de déclarer en toute quiétude : « Notre politique industrielle a dépassé la question de la propriété des moyens de production. » Et Laurent Fabius de préciser, avec ce lyrisme de perchoir qui caractérise sa rhétorique dominicale : « Maintenant, ce problème, malgré son rôle central dans la pratique et la réflexion de la gauche au XX^e siècle, est derrière nous, même

si, comme parfois la lumière des étoiles, on continue à en discuter alors qu'elles ont disparu depuis longtemps ^{5/}. » Ni le postcommunisme de Robert Hue, ni l'écolibéralisme de Daniel Cohn-Bendit ne se formalisent de ces adieux à l'appropriation sociale.

Ces renoncements s'inscrivent en effet dans une tendance lourde à l'échelle européenne. Historien britannique du socialisme, Donald Sassoon souligne ainsi que la « troisième voie » théorisée par Anthony Giddens n'a « pas grand-chose à dire sur la question de la propriété dans une économie capitaliste. Ce n'est pas seulement que cette question est considérée comme secondaire, mais le Labour semble avoir accepté l'idée que l'entreprise privée est toujours plus efficace – en dépit des performances catastrophiques des compagnies privatisées comme celles des chemins de fer ^{6/}. »

La loi du marché n'est pourtant pas une technique économique mais un rapport social cohérent, où la propriété privée, la concurrence impitoyable, la course au profit et l'exploitation du travail font système. Michel Rocard fit naguère sensation en proclamant sans détours, devant un parterre patronal, qu'on ne biaise pas avec le marché car « sa logique est globale ». C'était en 1977. Quant à Laurent Fabius, il exprimait dès 1988 un trouble identitaire profond : « S'il est assurément démocratique, en quoi notre projet est-il socialiste ? Pour le dire de façon provocante, que reste-t-il de l'inspiration anticapitaliste du socialisme des origines et de notre propre programme de 1972 ? »

Contrairement à ce que prétendent les apologies lénifiantes de l'association capital-travail par l'actionnariat salarié, la dissémination des titres de propriété est parfaitement compatible avec la concentration croissante des pouvoirs qu'elle confère. *Le Monde* du

2 mars 1999 titrait en fanfare : « Le succès de l'actionnariat salarié bouleverse le capitalisme français. » À y regarder de plus près, cet actionnariat salarié dans les entreprises privatisées ne représente que 6 % du capital dans le cas de la Seita, 3,3 % à Rhône-Poulenc, 3,2 % à France-Télécom, 2,5 % à TF1 et 2 % à Péchiney. Il n'y pas de quoi bouleverser les rapports de pouvoir dans l'entreprise. L'hymne à la nouvelle association capital-travail remplit en revanche une fonction idéologique limpide : convaincre le salarié que, en se licenciant lui-même en tant que producteur, il soigne ses intérêts en tant qu'actionnaire !

La dispersion des petits porteurs laisse en réalité un pouvoir quasi absolu aux actionnaires majoritaires. Le thème désormais à la mode du « gouvernement d'entreprise » (la *corporate governance*) consacre ce pouvoir despotique anonyme de l'actionnariat, qui diffère de la vieille propriété familiale comme du simple règne des managers. Pour leurs placements, les fonds de pension exigent ainsi un taux de rentabilité annuel de 15 % minimum par an. Ce fameux ROE (« *return on equity* ») n'est autre que le pseudonyme élégant de profit. Les bénéficiaires des trente premières entreprises françaises ont ainsi augmenté de 30 % en moyenne en 1998. La BNP a vu « bondir son profit net de 78 % » au premier semestre 1999 avec un profit net de 3,5 milliards de francs ^{7/}. « Bref, résume le directeur des affaires financières du Crédit lyonnais, le ROE est but et mesure de tout ^{8/}. »

7/ *Les Échos*, 11 mai 1999.

8/ *Le Monde*, 25 mai 1999.

9/ « C'est uniquement pour améliorer le score d'Elf que son président Philippe Jaffré annonce – sans autre raison – des suppressions d'emploi dans le Béarn », écrivait Pierre Lebaube dans *Le Monde*.

10/ *Le Monde*, 16 février 1999 ; *Libération*, 14 mars 1999.

11/ *Le Monde*, 29 septembre 1998.

Il est de bon ton, aujourd'hui, de considérer la théorie de la valeur travail comme une vieille lune. Il faut pourtant bien expliquer le miracle moderne de la multiplication des pains (ou des intérêts) : comment, avec une croissance de 2 à 3 %, générer des plus-values boursières de 15 à 30 % ? La réponse n'est ni nouvelle ni mystérieuse : en flexibilisant et en intensifiant le travail, en utilisant la pression de l'armée industrielle de réserve, autrement dit en augmentant le taux d'exploitation. C'est le sens des charrettes massives de licenciements accompagnant les concentrations et fusions ^{9/} ; ou de la traque aux temps morts pour rapprocher le temps de travail effectif du temps légal à l'occasion des négociations sur les 35 heures ; ou encore du casse-tête que constitue la mesure du temps de travail des cadres. Le temps de travail abstrait demeure en somme la mesure de toute chose sociale, mais, comme l'avait prévu Marx, une mesure de plus en plus irrationnelle au fur et à mesure que se développent la socialisation du travail et sa part intellectuelle.

Contre les pièges de la « troisième voie »...

La naturalisation des rapports sociaux est une caractéristique majeure du discours libéral. Dans un entretien au journal *Le Monde*, le politologue Jean Baechler décrétait ainsi, en toute simplicité politologique, que la démocratie est « le régime politique naturel de l'espèce humaine ». Au lendemain de la démission d'Oskar Lafontaine, *Libération* titrait de même, sur le ton de la jubilation : « La victoire de l'économie ^{10/}. » Ce fut alors un concert d'auto-congratulations triomphale : « Je félicite l'Allemagne » (Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne) ; « On ne peut pas faire de politique contre la mondialisation » (Ludolf von Wartenberg, secrétaire géné-

ral de la fédération de l'industrie allemande) ; « Le temps des politiques de redistribution est révolu, l'économie s'est rebellée contre une politique en contradiction avec la compétition internationale » (Gunter Albrecht, économiste des chambres de commerce allemandes) ; enfin, « On ne peut pas faire de politique contre l'économie » (Gerhard Schröder, chancelier du « Nouveau centre »).

À la différence de Tony Blair ou de Schröder, Lionel Jospin n'a pas son idéologue officiel, son Anthony Giddens ou son Bodo Hombach. Les élucubrations d'une « troisième voie » à la française n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements. Stimulé par la victoire électorale des sociaux-démocrates allemands, Henri Weber, dans cet exercice de vulgarisation où il excelle, résumait en trois mots la réponse « marxiste » classique aux aspirations à la démocratie politique, à l'égalité des chances et à la maîtrise collective de l'avenir : nationalisation, planification, autogestion. À ce triple défi révolutionnaire, la social-démocratie, en sa grande sagesse historique, aurait répliqué par l'économie mixte, l'État-providence et le soutien keynésien à la demande et à l'investissement. Cette vieille querelle serait désormais obsolète : « Une troisième réponse, une nouvelle figure du socialisme démocratique s'élabore aujourd'hui, l'affirmation d'une nouvelle offre politique émanant de la social-démocratie ^{11/}. » C'est presque aussi précis que du Giddens en personne.

De son côté, Zaki Laïdi reconnaît volontiers que le gouvernement Jospin a à son actif « davantage de privatisations que le gouvernement Juppé ». Il s'en félicite chaleureusement car « le régime de la propriété n'est plus aujourd'hui essentiel » et « la montée des fonds de pension dans la régulation financière [*sic*] est là pour souligner que le durcissement de

la compétition n'est pas incompatible avec le développement d'un capitalisme populaire ». La propriété publique serait même devenue « un handicap à la mobilisation des ressources ». Aussi est-elle appelée à « disparaître de la régulation des rapports marchands ». Mais le marché est « un construit social imparfait » [re-sic]. La gauche se définirait donc désormais comme « un mouvement qui accepte l'économie de marché mais refuse le glissement vers la société de marché ^{12/} ». Ces variations sur la « troisième voie » ont en commun d'évacuer la question de la propriété. La révision par le New Labour de Tony Blair de la fameuse clause IV des statuts du parti visait notamment à supprimer toute référence à la propriété publique.

Contrairement à ce que prétendent Henri Weber et Zaki Laïdi, la crise sociale et l'exclusion manifestent un dérèglement généralisé de la mesure marchande fondée sur la propriété privée et le profit. La crise écologique témoigne pareillement de l'incommensurabilité entre le temps long de l'écologie et les arbitrages immédiats de la logique marchande. La conjugaison de ces deux crises remet bel et bien sur le tapis la question brûlante des rapports de propriété.

La défense des principes du service public (dans les grèves de l'hiver 1995), la question du « bien commun » et les débats sur la protection sociale et les fonds de pension impliquent un élargissement de l'espace public au lieu de sa privatisation. Oui, les banques, les assurances (renflouées comme le Crédit lyonnais à grand renfort de fonds publics) doivent être

des leviers de politiques publiques. Oui, les compagnies des eaux (Vivendi), de l'énergie, des transports, des communications doivent être socialisées pour garantir par la péréquation tarifaire un service de qualité égale à prix égal pour toutes et tous – et pour conduire une politique de développement durable. Oui, la subordination de l'économie à la citoyenneté, de l'intérêt privé à l'intérêt général, des profits aux besoins collectifs implique toujours une démocratie participative d'en-bas, du contrôle populaire et de l'autogestion (les dix ans d'expérience des budgets participatifs au Brésil montrent que ce n'est nullement irréaliste). Oui, la redistribution des richesses et la définition des priorités sociales (d'éducation ou de santé), qui répondent à des besoins non solvables en termes marchands, exigent une planification démocratique à moyen terme des objectifs et des ressources.

En y renonçant, la social-démocratie glisse, par la troisième voie, vers le nouveau centre. Elle est encore de gauche sans doute (« de gauche, hélas ! » serait-on tenté d'ajouter...), dans la mesure où elle recueille les suffrages populaires et se réclame encore de l'égalité. Dans son livre de 1994, *Destra e Sinistra*, le philosophe italien Norberto Bobbio faisait de cette revendication égalitaire l'ultime critère de partage entre la gauche et la droite. Si l'on s'en tient à « une défense purement axiologique de l'idée de gauche », ce critère est pourtant bien fragile et incertain, lui répondit en substance Perry Andersen ^{13/}. À s'en tenir au critère de Bobbio, la gauche sous hégémonie social-démocrate n'est déjà plus tout à fait elle-même. Son ralliement à un libéralisme tempéré, à l'individualisation salariale, à la flexibilité multiforme et à la privatisation de la protection sociale fait tourner à plein régime la machine inégalitaire à broyer les solidarités.

... L'appropriation sociale

Il y a juste cinquante ans, dans le premier numéro de la *Monthly Review* américaine, Albert Einstein écrivait : « Le moteur du profit, lié à la compétition entre capitalistes, est responsable de l'instabilité dans l'accumulation et l'utilisation du capital qui conduit à des dépressions de plus en plus sévères. La concurrence débridée provoque un énorme gâchis de travail [...]. Je suis convaincu qu'il y a une seule voie pour éliminer ces graves plaies, c'est-à-dire l'établissement d'une économie socialiste accompagnée d'un système éducatif orienté sur des priorités sociales. Dans une telle économie, les moyens de production seraient possédés par les sociétés elles-mêmes et utilisés de manière planifiée. Une économie planifiée, qui ajuste la production aux besoins de la communauté, distribuerait le travail à faire entre tous ceux qui sont en état de travailler, et elle garantirait l'existence à tout homme, femme et enfant ^{14/}. » Pas si naïf, le vieil Albert ajoutait que « l'économie planifiée n'est pas encore le socialisme », car elle peut aller de pair avec la « servitude personnelle ». Comment est-il possible de pratiquer cette rationalité démocratique en économie « en évitant la bureaucratie » ?

La question reste posée. Mieux vaut chercher la réponse que de supprimer la question. Car seule la propriété publique permet de prendre correctement en compte les externalités, de développer des stratégies d'aménagement, d'imprimer une volonté politique à l'administration des choses.

Nous parvenons ainsi à « un nouveau stade du développement du concept de propriété », celui de l'appropriation sociale. Il tient compte de la diversification des finalités du service public. Il ne se réduit pas au transfert juridique mais implique la primauté de l'intérêt

^{12/} *Le Monde*, 1^{er} septembre 1998.

^{13/} Voir la correspondance Anderson-Bobbio in *New Left Review*, n° 231, 1998.

^{14/} Réédité à l'occasion du 50^e anniversaire de la *Monthly Review*, mai 1998.

général dans l'organisation de la société ; ce qui signifie que l'intervention démocratique des travailleurs sur l'organisation et les finalités du travail revêt autant d'importance que le statut formel de l'entreprise ou du service. Il peut enfin recouvrir diverses formes juridiques allant des transferts purs et simples de propriété à des conventions structurante sous autorité des pouvoirs publics, en passant par la reconnaissance de droits réels nouveaux aux collectifs de salariés, de consommateurs ou d'usagers ^{15/}.

Droit de détresse & puissance publique

La crise qui dure, la dévoration libérale de l'espace public par le capital, le démantèlement méthodique des acquis sociaux aiguissent la contradiction révélée par la Révolution française entre le droit de propriété et le droit à l'existence.

Dans les *Principes de la philosophie du droit*, Hegel soutient la primauté du « droit de détresse » sur la propriété juridique : « La particularité des intérêts de la volonté naturelle, condensée dans sa simple totalité, est l'être personnel comme vie. Celle-ci, dans le danger suprême et dans le conflit avec la propriété juridique d'autrui, a un *droit de détresse* à faire valoir (non comme concession gracieuse, mais comme droit), en tant que, d'un côté, il y a une violation infinie de l'être et donc une absence totale de droit, et, de l'autre, la violation seulement d'une existence limitée de la liberté. » Ce droit de détresse implique l'immunité du débiteur lorsque son existence en tant que personne particulière est menacée : « On lui laisse ses outils d'atelier et ses instruments de culture pour autant que cela est considéré nécessaire pour servir à son entretien, en te-

^{15/} Voir Anicet Le Pors, *Le Monde*, 23 septembre 1998.

^{16/} François Chesnais, in *Carré rouge*, n° 10, janvier 1999.

nant compte de sa situation sociale. » La détresse révèle ainsi « la finitude et par suite la *contingence du droit* aussi bien que du bien-être. »

Il y a quelques mois, les gazettes rapportèrent le « fait divers » d'une mère de famille chômeuse comparaisant devant un tribunal pour avoir volé de la nourriture à l'étalage d'un supermarché afin d'améliorer l'ordinaire de sa progéniture. Il est peu probable que les juges de ce procès aient eu en mémoire ce § 127 de la philosophie hégélienne du droit. En vertu du code pénal en vigueur et de « l'état de nécessité » qu'il reconnaît, ils relaxèrent pourtant en première instance la « mère coupable ».

L'affaire devrait avoir valeur d'exemple. Après des inondations, un cyclone, ou une forte grêle, les pouvoirs publics décrètent un état de catastrophe naturelle. Ils devraient pouvoir décréter pareillement un état d'urgence économique ou de catastrophe sociale lorsque plusieurs millions de personnes sont privées de droit à l'emploi, au revenu, au logement ou aux soins. La déclaration d'état d'urgence représente d'ailleurs le fondement juridique classique du droit public français, autorisant dans des circonstances exceptionnelles l'emploi par un gouvernement de certains moyens d'exercice de la puissance publique (comme la réquisition des locaux, des moyens de transport, des moyens de production) ^{16/}.

On démontrerait sans difficulté que les atteintes multipliées à l'intégrité et à la dignité des personnes, par la précarité et l'exclusion, justifient aujourd'hui un tel état d'urgence. Les revendications des « sans » (sans-logis, sans-emploi, sans-papiers, sans-rien...) illustrent bien cette opposition entre deux logiques et deux droits. L'état d'urgence sociale ne ferait donc que réactiver un principe, reconnu par le droit public français, selon

lequel le droit de propriété n'est pas un droit absolu, mais seulement une liberté qui s'exerce dans les limites compatibles avec les besoins de la collectivité. Ce principe est au fondement du droit des services publics et de l'appropriation sociale. De même, alors que, en 1998, 3,5 % du produit intérieur brut (soit 17 % du budget) sont allés au paiement des seuls intérêts annuels de la dette publique, alors que, en 1999, près de 240 milliards vont aux marchés financiers (quand le budget de la santé et de la solidarité ne dépasse pas les 80 milliards et celui de la politique de la ville le misérable milliard), le droit de détresse justifierait amplement l'adoption d'un moratoire sur la dette publique et la suspension des remboursements sur les émissions de titres faites par les gouvernements précédents.

Retour du spectre révolutionnaire ?

Au lendemain des élections allemandes de l'automne 1998, la social-démocratie et ses alliés se trouvaient à la tête de onze gouvernements sur les quinze de l'Union européenne ; un social-démocrate hollandais se trouvait à la tête de la Banque centrale ; et, quelques mois plus tard, Romano Prodi devenait président de la Commission européenne. On allait voir ce qu'on allait voir : après une cure d'austérité imposée pour satisfaire aux critères de convergence de Maastricht et pour parvenir à l'éclosion de l'euro, l'Europe allait connaître un virage keynésien et un vent de réformes sociales.

On a vu. À la veille des élections européennes de juin 1999, le sommet de Cologne a accouché d'un souriceau social : aucune mesure chiffrée pour l'emploi, aucun objectif de croissance, tout juste un vague projet de conférences sociales annuelles sans pouvoir de décision. Pire, dès le lendemain du sommet, Tony Blair

et Gerhard Schröder rendaient public leur manifeste pour un nouveau centre européen. Ce credo social-libéral est une sorte d'adieu solennel à l'État-providence : « L'État doit soutenir les entreprises mais ne pas se substituer à elles. Dans le passé, la promotion de la justice sociale a souvent été confondue avec l'exigence de l'égalité. Du coup, le sens de l'effort personnel et celui de la responsabilité ont été ignorés ou n'ont pas été récompensés, et la social-démocratie a été associée au fordrisme et à la médiocrité au lieu d'incarner la créativité, la diversité et la performance [...]. Un emploi pour la vie entière : cette notion est dépassée. Les sociaux-démocrates doivent répondre aux exigences de plus en plus grandes de flexibilité et en même temps maintenir des normes sociales minimales. Le niveau des dépenses de l'État a plus ou moins atteint les limites de l'acceptable [...]. Les sociaux-démocrates modernes reconnaissent que quelques réformes fiscales et des baisses d'impôts peuvent contribuer grandement à réaliser leurs objectifs en matière sociale. Les entreprises doivent avoir suffisamment de marges de manœuvre. Les marchés du travail, du capital et des biens doivent tous être flexibles [...]. Un système de sécurité sociale qui finit par entraver les capacités à trouver de l'emploi doit être réformé [...]. »

C'est une véritable déclaration de guerre sociale en prévision du choc de la récession à venir. Le discours d'un Lionel Jospin, tel qu'il est repris dans le premier numéro de la revue théorique du Parti socialiste, apparaît d'un

classicisme désuet en regard du vent modernisateur qui souffle d'outre-Manche. Comme l'écrit Donald Sassoon, « ce qui est nouveau dans le nouveau Labour, c'est qu'il ne remettra pas en cause les dogmes de base du thatchérisme : non seulement rien ne sera renationalisé, mais il y aura davantage de privatisations et la stabilité des prix restera la priorité, on préservera la dissuasion nucléaire, l'Otan sera défendue [...] » Aussi, Gwyn Davies, gérant associé de la grande banque Goldman Sachs, peut-il jubiler lorsqu'on lui demande quel est à ses yeux le plus grand acquis de l'équipe travailliste depuis son arrivée au pouvoir : « D'avoir laissé en place les réformes introduites par les conservateurs entre 1979 et 1997, voire d'en avoir accentué certains aspects ^{17/} » !

De même que la rhétorique de la citoyenneté est d'abord l'indice d'un manque, celle de la réforme est le signe indubitable d'un absentement : d'Alain Touraine à la revue *Esprit*, l'heure est aux aventuriers de la réforme perdue ^{18/}.

Préposé au gardiennage idéologique du Parti socialiste, Henri Weber s'évertue ainsi à présenter la gauche plurielle comme le fleuron du réformisme classique : « Pour nous, une politique macroéconomique active reste nécessaire pour assurer une croissance forte, durable, respectueuse de l'environnement et riche en emplois. » Cette déclaration d'intention a valeur d'autocritique, tant la politique réellement existante du gouvernement de la gauche plurielle la contredit terme à terme. Adeptes de la méthode Coué, le sénateur se contente de répéter sans le démontrer (ce serait difficile) que « sur le plan économique, le New labour est néolibéral, le Parti socialiste néokeynésien ». Il est vrai, ajoute-t-il, que ces oppositions, « liées aux différences de situations natio-

nales », renvoient à des « désaccords idéologiques ^{19/} ». Et seulement idéologiques. Car pratiquement tout s'arrange et s'accorde. On sait en effet ce qu'il est advenu du « virage keynésien » annoncé après les élections allemandes de septembre 1998 ^{20/}.

Devant cette spirale social-libérale, Olivier Mongin et Marc Lazar s'interrogent dans *Esprit* sur les forces et les faiblesses du « parti de la réforme » et appellent instamment à « penser la réforme ». L'exercice se réduit vite à la pensée virtuelle d'un objet introuvable. De Mitterrand à Jospin, la gestion loyale du capital a en effet produit un réformisme sans réforme. Les socialistes de marché se sont employés à discréditer la réforme aussi méthodiquement que les staliniens la révolution, Aussi est-il pathétique de voir les éditorialistes d'*Esprit* chercher désespérément une voie médiane entre les « libéraux-libertaires » et les radicaux-révolutionnaires », paradoxalement d'accord pour faire croire que le capitalisme et la démocratie sont l'envers et l'endroit indissociables d'une même étoffe, les premiers pour célébrer leurs noces éternelles, les seconds pour rejeter la démocratie en même temps que le capital. Si c'est à nous (entre autres) que ce discours s'adresse, il porte à faux. La démocratie a son histoire, ses métamorphoses, ses modalités. Et le capitalisme a les siennes. Notre propos est au contraire de les dissocier, de montrer que, loin d'être le fondement naturel de la démocratie, la logique intime du capital en est la négation potentiellement totalitaire. La querelle renvoie, il est vrai, à un problème beaucoup plus vaste, concernant l'idée que l'on se fait de la notion même de démocratie.

Mais la préoccupation d'Alain Touraine ou d'Olivier Mongin est plus immédiate. Tous deux expriment la crainte de voir, face aux

^{17/} *Le Monde*, 11 mai 1999.

^{18/} Alain Touraine, *Comment sortir du libéralisme ?*, Fayard 1999; *Esprit*, « Le pari de la réforme », mars-avril 1999.

^{19/} Henri Weber, « Troisième voie : où sont les divergences ? », *Le Monde*, 20 juin 1999.

^{20/} Sur les mirages et les limites du keynésianisme, voir Jacques Luzy, « Sauver le capitalisme ou se sauver du capitalisme ?.. », *infra* p. 63.

conséquences désastreuses des politiques libérales pour la cohésion sociale, un retour en force de la lutte des classes sous ses formes radicales. L'hiver 1995 a représenté un coup de semonce, confirmé depuis par la résurgence de radicalités sociales et politiques.

Comme l'invocation sans mode d'emploi d'une sortie imaginaire du libéralisme, l'apo-

logie du parti virtuel de la réforme n'a d'autre but que de conjurer le retour du spectre révolutionnaire. Pour Touraine, rien de plus urgent que de bricoler à la hâte, face à la « troisième voie » de centre droit, une « voie deux et demi » de centre gauche.

L'éventail des possibles se réduirait en somme désormais au choix du juste milieu

entre deux centres, entre les demi-teintes et les demi-mesures, entre les extrêmes du centre.

Allez vous étonner, dans ces conditions, que la politique, la citoyenneté et la démocratie soient affreusement malades !

Revue *Agone* n° 22, 1^{er} septembre 1999